



Compte-rendu du Conseil Municipal

Conseil du 24 juin 2016

Présents : G. MOUILLESEAUX, T. BESANCON, L. FAIVRE, I. GIGOS, R. KHOUCHANE, L. NGUYEN DAÏ, L. SIBRE, C. KILQUE

Excusés : F. RABIER (proc. à L. NGUYEN DAÏ), D. BALON (proc. à I. GIGOS), E. RUYER (proc. G. MOUILLESEAUX) P. ARRIGHI (Proc. à T. BESANCON), A.M KARRER (Proc. à L. FAIVRE), L. SLIMANI (Proc. à R. KHOUCHANE)

Absents : C. JECKER

Madame Ludivine SIBRE a été nommée secrétaire.

Territoire Habitat : demande de garanties financières

Le Maire présente le courrier de Territoire Habitat du 11 mai dernier sollicitant la garantie de la commune pour les contrats de prêts du projet Les Carrés de Suzanne (dans lequel TH construit 8 logements sociaux)

Le montant des prêts s'élève à 871 050 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 2 voix pour et 12 voix contre,

-refuse de garantir les prêts de Territoire Habitat pour le projet Les Carrés de Suzanne.

Mise à jour du régime indemnitaire des agents RIFSEEP

Le RIFSEEP devient le nouveau régime indemnitaire de référence pour tous les cadres d'emplois de fonctionnaires territoriaux sauf pour ceux qui relèvent des filières police municipale et sapeurs-pompiers professionnels.

Ce nouveau régime indemnitaire tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Le RISEEP est mis en place pour la fonction publique de l'Etat, et, est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) assise sur
 - d'une part, le poste occupé, les fonctions occupées (critère objectif) ;
 - d'autre part, l'expérience professionnelle (critère subjectif)

Remarque : cette partition dans l'IFSE permet de prendre en compte la différence entre deux agents sur le même emploi

- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte la place dans l'organigramme eu égard aux fonctions et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- susciter l'engagement des collaborateurs ;
- prendre en compte les critères d'évaluation des agents conformément aux critères de la fiche d'entretien professionnel : responsabilité, relationnel, autonomie, technicité, connaissances acquises, exposition du poste.

Le Maire est le seul habilité à rétablir le régime indemnitaire de l'agent concerné par cette décision. Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53, le Maire précise que les agents qui subiraient une baisse de leur régime indemnitaire, dans le cadre de la mise en place de nouvelles dispositions réglementaires, conserveraient le bénéfice, à titre individuel, du maintien du montant indemnitaire dont ils disposaient, en application des dispositions réglementaires antérieures.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel versée selon les modalités définies ci-dessus à compter du 1er juillet 2016 ; d'autoriser le maire à fixer par arrêtés individuels le montant perçu par chaque agent au titre de chaque part de la prime : IFSE et CIA, dans le respect des principes définis ci-dessus ; de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

Rapport de la CLECT (CCTB)

Le Maire présente le rapport de la CCTB portant évaluation des allocations compensatrices des communes membres suite à la restitution aux communes de la compétence « Construction et gestion des équipements sportifs »

Il rappelle que par une délibération du 28/05/2015 complétée par une délibération du 17/09/2015, la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse a restitué la compétence « Construction et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire » à l'ensemble des communes membres.

Les équipements sportifs concernés, tels que figurant dans l'arrêté du 29 mai 2013 portant fusion de la CCBB et de la CCT sont les suivants :

Le terrain de football de Bessoncourt, les cours de tennis de Bessoncourt, le terrain de football de Larivière.

L'évaluation des dépenses liées à ces équipements sont les suivantes :

Terrain de football de Bessoncourt : 5469.24 €

Cours de tennis de Bessoncourt : 704.81 €

Terrain de football de Larivière : 6994.63 €

Ces montants sont ajoutés aux montants des attributions compensatrices des communes concernées.

Les attributions de compensations des communes membres de la CCTB sont les suivantes :



communes	AC 2015	charges transférées	AC 2016
ANGEOT	33 503.37 €		33 503.37 €
AUTRECHENE	-7 043.00 €		-7 043.00 €
BESSONCOURT	282 398.01 €	6 174.05 €	288 572.06 €
BETHONVILLIERS	76 856.28 €		76 856.28 €
CUNELIERES	19 887.56 €		19 887.56 €
EGUENIGUE	38 019.95 €		38 019.95 €
FONTAINE	26 669.35 €		26 669.35 €
FONTENELLE	4 990.39 €		4 990.39 €
FOUSSEMAGNE	80 349.09 €		80 349.09 €
FRAIS	11 306.93 €		11 306.93 €
LACOLLONGE	9 929.94 €		9 929.94 €
LAGRANGE	22 637.32 €		22 637.32 €
LARIVIERE	53 265.51 €	6 994.63 €	60 260.14 €
MENONCOURT	38 383.92 €		38 383.92 €
MONTREUX	97 184.77 €		97 184.77 €
NOVILLARD	13 571.21 €		13 571.21 €
PETIT-CROIX	17 367.25 €		17 367.25 €
PHAFFANS	31 765.45 €		31 765.45 €
REPPE	13 797.37 €		13 797.37 €
VAUTHIERMONT	10 103.48 €		10 103.48 €
TOTAL	874 944.15 €	13 168.68 €	888 112.83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les montants des attributions de compensation des communes membres de la CCT tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Modification du tableau des emplois

Vu la demande d'un agent, adjoint technique de 2^o classe ayant obtenu le concours d'adjoint technique de 1^o classe,

Vu le dépôt de demande d'avis de la commission technique paritaire de catégorie C

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité de la façon suivante :
 - o Suppression à compter du 1^{er} novembre 2016, d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.
 - o Création à compter du 1^{er} novembre 2016, d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- Demande au maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

Rapport annuel 2015 du délégataire VEOLIA



Le Maire présente le rapport annuel VEOLIA, délégataire pour la gestion du service de l'eau potable pour 2015.

Ayant entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel de Véolia pour la gestion du service de l'eau potable pour 2015.

Demande de subvention Association Expédition Santé

Le Maire présente la demande de l'Association Expédition Santé présentée par une élève infirmière de Bessoncourt.

Le projet de cette association à caractère humanitaire permet à sept étudiants de l'Institut de formation de soins infirmiers de Vesoul d'effectuer un stage de 5 semaines à l'étranger afin de compléter leur formation sur le terrain mais également de venir en aide à des populations dans le besoin.

Ayant entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser 100 € à l'Association Expédition Santé afin de contribuer à ce projet humanitaire et pédagogique.

Demande de subvention de l'Association des Maires Franciliens

Le Maire présente la demande de l'Association des Maires Franciliens en solidarité aux communes françaises inondées depuis le 28 mai 2016.

Les secteurs les plus touchés par les intempéries comptent de très nombreux dégâts matériels, des routes coupées, des zones d'habitats sinistrés.

L'Association des Maires Franciliens lance donc un appel d'urgence à la solidarité pour venir en aide aux communes sinistrées.

Ayant entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser 500 € à l'Association des Maires Franciliens afin de venir en aide aux communes sinistrées.

Divers

Un exploitant agricole de Vauthiermont a demandé à la commune l'autorisation d'installer un distributeur d'œufs sur un terrain appartenant à la commune. Il se situe rue des Magnolias juste avant le lotissement des Magnolias. Le Conseil est plutôt favorable au projet.

Pendant les vacances de juillet et août, le plateau sportif rue des Bleuets sera ouvert de 13 h à 19 h les lundis, mardis, mercredi, jeudis et vendredi.

Les employés ouvriront le plateau et les élus fermeront à 19 h.

Séance levée à 21h30

Prochain conseil en août. Date à définir.